



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Équipement, logement, transports et mer : personnel

Question écrite n° 14316

Texte de la question

M Claude Gaits attire l'attention de M le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer sur la situation des architectes des Batiments de France. Recrutes apres au moins cinq annees d'etudes superieures, deux annees d'experience professionnelle et deux annees de specialisation, les architectes des Batiments de France percoivent des salaires entre 7 000 et 13 950 F Ces remunerations insuffisantes au regard de la longue formation reclamee entraine de serieuses difficultes de recrutement. M Maurice Faure a annonce, lors du congres du syndicat des architectes des Batiments de France qui s'est tenu les 24, 25 et 26 novembre 1988, l'alignement des primes et indemnites sur celles des fonctionnaires de l'équipement. Il lui demande s'il entend tenir les engagements pris par son predecesseur qui se traduiraient par l'attribution d'une prime d'environ 18 p 100 du traitement et qui contribueraient efficacement a la revalorisation des salaires de ce corps de fonctionnaires.

Texte de la réponse

Reponse. - Conscient de la necessite d'ameliorer la situation materielle des architectes des Batiments de France, le ministere de l'équipement, du logement, des transports et de la mer a etabli depuis deja plusieurs mois des contacts interministeriels afin de revaloriser tres substantiellement leur regime indemnitaire. La reforme mise en chantier devrait etre effective rapidement.

Données clés

Auteur : [M. Gaits Claude](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14316

Rubrique : Ministeres et secretariats d'etat

Ministère interrogé : équipement, logement, transports et de la mer

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et de la mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juin 1989, page 2631